V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10334 — BMW/Daimler/BP/Digital Charging Solutions)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 358/04)

1. Le 27 août 2021, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Bayerische Motoren Werke Aktiengesellschaft (Allemagne; ci-après dénommée «BMW» conjointement avec ses filiales),

— Daimler AG (Allemagne; ci-après dénommée «Daimler» conjointement avec ses filiales),

— BP Europa SE (Allemagne; ci-après dénommée «bp» conjointement avec les entreprises de son groupe),

— Digital Charging Solutions GmbH (Allemagne; ci-après dénommé l'«entreprise commune» conjointement avec sa filiale ([2])).

BMW, Daimler et bp acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de l'entreprise commune. La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— BMW: avec ses marques BMW, MINI, Rolls Royce et BMW Motorrad, BMW est l'un des plus gros fabricants de voitures particulières et de motos au niveau mondial, et elle fournit des services haut de gamme dans le domaine de la mobilité individuelle. BMW fabrique notamment des véhicules hybrides plug-in et des véhicules électriques à batteries.

— Daimler: Daimler est présente au niveau mondial dans la conception, la fabrication et la distribution de produits automoteurs, essentiellement des voitures particulières, des poids lourds, des véhicules utilitaires légers et des autobus. Au sein du groupe Daimler, Mercedes-Benz AG est responsable de l'activité au niveau mondial de Mercedes-Benz Cars et Mercedes-Benz Vans et se consacre essentiellement à la conception, à la production et à la vente de voitures particulières (et notamment des véhicules hybrides plug-in et des véhicules électriques à batteries), d'utilitaires légers et de services. Daimler Truck AG se consacre à la production et à la vente de véhicules utilitaires. Daimler Mobility AG propose essentiellement des solutions financières et de mobilité. Les services proposés comprennent des offres de location, de location-vente et de financement, la gestion de flotte innovante, l'assurance, les plateformes de paiement en ligne et l'investissement dans des solutions de mobilité fondées sur des applications, notamment les voitures partagées, la mobilité à la demande (MaaS) et les VTC.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

([2]) L'entreprise commune possède une filiale, Digital Charging Solutions Corporation, sise à Atlanta (États-Unis), qui n'exerce pas actuellement d'activités commerciales autonomes. L'entreprise commune compte aussi une succursale au Japon.

— bp: BP Europa SE est une filiale du groupe bp. Le groupe bp, dont la société mère ultime est BP p.l.c. (UK), est une entreprise intégrée du secteur de l'énergie qui exerce des activités en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Australasie, en Asie et en Afrique. Les activités du groupe bp portent sur quatre domaines: i) production et exploitation d'hydrocarbures (pétrole et gaz); ii) clients et produits (qui enrichit l'offre de services de confort et de mobilité de bp pour les clients); iii) gaz et énergies à faibles émissions de carbone (y compris les énergies renouvelables et le gaz intégré); iv) innovation et ingénierie pour stimuler la transformation numérique.

— l'entreprise commune: l'entreprise commune adopte le nom de CHARGE NOW et exerce des activités dans la conception, la commercialisation et la distribution de produits et de services dans le domaine de la mobilité; elle propose des services d'information et une technologie d'accès à l'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques à batteries et hybrides plug-in. Elle est également présente dans la distribution et l'achat d'électricité aux points de recharge pour véhicules électriques à batteries et hybrides plug-in, et elle propose des services d'exploitation de stations de recharge pour ces véhicules. L'entreprise commune est fondée sur un modèle peu capitalistique et permet l'intégration numérique en arrière-plan d'actifs d'électromobilité, principalement pour les produits sous label blanc (B2B2C) pour les FEO et les clients exploitant un parc de véhicules. L'entreprise commune exerce ses activités essentiellement dans l'EEE.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([3]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.10334 — BMW/Daimler/BP/Digital Charging Solutions

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([3]) JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.